



Union Interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.

Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme



Intervention de l'Honorable Nassirou BAKO- ARIFARI,

Député à l'Assemblée Nationale du Bénin

**Président du Comité des droits de l'homme de l'UIP, lors de la
plénière de la Commission permanente de la démocratie et des
droits de l'homme de l'UIP**

Avril 2021

Madame la Présidente,

Distingués participants,

Je voudrais à l'entame remercier les organisateurs de m'avoir invité à participer à ce débat d'une actualité et d'une pertinence frappantes dans ce contexte d'angoisses et d'incertitudes nées de l'irruption de la pandémie du COVID-19 dans nos vies à l'échelle planétaire.

Mesdames et messieurs,

Avec plus de 110 millions de cas recensés et 2,5 millions de victime à travers le monde, la pandémie de la COVID 19 n'aura épargné aucun pays au monde, aucun secteur d'activité et elle a affecté même les fondamentaux du vivre ensemble dans nos différents pays, notamment les droits fondamentaux de l'homme et l'idéal de démocratie, cher à l'UIP.

Outre la morosité économique qui tend à saper les principes du libéralisme la pandémie à induit l'adoption par nombre de pays de mesures d'exception par les gouvernements, dans le souci d'endiguer le mal, mais qui en retour ont de graves répercussions sur les droits humains et politiques.

Plusieurs secteurs d'activités sont de plus en plus fragilisés par les mesures de confinement, les fermetures de frontières, la limitation de la libre circulation des biens et des personnes. Tout ceci a conduit à baisse drastique des recettes d'exportation de même que la fiscalité intérieure des pays, entraînant ainsi une baisse des revenus des ménages, une menace sur les emplois, une angoisse chez les jeunes en quête d'emploi, la fragilisation du droit à l'éducation, au logement ainsi que l'accès aux services de base (santé, eau,

électricité, alimentation, etc.), particulièrement dans les pays en développement. Les inégalités sociales et le fossé nord-sud se sont davantage creusés avec leurs corollaires de fragilité et de vulnérabilité de tous genres.

Les mesures exceptionnelles induites par la gestion de la pandémie, notamment le confinement, les cordons sanitaires et la distanciation sociale, ont porté atteinte à la jouissance de certains droits fondamentaux de l'homme comme la liberté de culte, la liberté de circulation et de manifestation pacifique, le droit à l'éducation. L'atteinte des ODD, notamment en matière d'éradication de la pauvreté à l'horizon 2030 apparaît de plus en plus comme une arlésienne si la pandémie devrait durer encore une ou plusieurs années.

S'agissant de la gouvernance démocratique au sein des Etats, les manifestations populaires d'expression de libertés ont subi également les affres de la pandémie de COVID-19.

Faut-il le rappeler, la tenue d'élections périodiques et la possibilité pour les citoyens d'élire leurs dirigeants dans un temps défini constitutionnellement constituent des fondements essentiels de la démocratie. Cette obligation est inscrite à l'article 21(3) de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La pandémie de la COVID-19 survient à une période, où l'on constate un recul démocratique dans plusieurs régions du monde et elle a contribué à accentuer ce recul. Partout, des élections ont été reportées ou tenues dans des circonstances difficiles. La vigilance sanitaire et ses effets politiques ont poussé certains à parler de « pandémie politique », en ce sens que nombre de régimes autoritaires en ont profité tantôt pour reporter sine die des

échéances électorales constitutionnelles, tantôt pour organiser des scrutins tronqués avec à la clé l'interdiction de manifester pour contester les résultats du fait de l'état d'urgence sanitaire (Togo, Guinée, Ouganda, Venezuela, etc.). Les mesures de lutte contre la pandémie ont négativement impacté la liberté d'expression, la liberté d'association et de regroupement. L'élection des responsables publics a connu une baisse d'attraction en raison de la pandémie, d'où une baisse historique des taux de participation dans nombre de pays, même les plus grandes démocraties. Les électeurs, par crainte des contaminations, ont déserté les urnes.

Les différentes élections organisées ces dernières années aussi bien en Afrique, en Europe, en Amérique qu'en Asie démontrent à suffisance ce constat. Ce faisant, les dirigeants élus dans ces conditions souffrent la plupart du temps d'un déficit de légitimité, même si dans la plupart des pays, il n'y a pas de seuil de participation pour légitimer un scrutin.

La gouvernance mondiale a elle aussi été négativement impactée. Déjà avec les coups de boutoir de l'administration Trump aux Etats-Unis, le multilatéralisme cher à l'UIP a connu un certain recul, que la pandémie du COVID-19 est venu aggraver. Les rencontres internationales aussi bien politico-diplomatiques, sportives, culturelles et autres ont été suspendues ou annulées. Les réflexes protectionnistes ont pris le pas sur la libre circulation des personnes, des biens et des services.

Face aux conséquences de la COVID-19 sur l'expression démocratique et la jouissance des droits, les parlements et les Etats sont appelés à renforcer la coopération en vue des échanges

pouvant aboutir à des solutions susceptibles d'éradiquer le coronavirus.

En attendant cet objectif ultime, il est impérieux que les parlements prennent des mesures pour préserver les droits humains et les acquis démocratiques par le vote de lois limitant les mesures exceptionnelles dans le temps et par l'exercice d'un contrôle vigilant sur l'action des gouvernements, malgré les contraintes de la tenue des plénières pour délibérer. De telles actions sont nécessaires pour éviter que les exécutifs s'arrogent le droit de légiférer par décrets et par ordonnances privant ainsi les parlements de leurs attributions., L'organisation de plénières rotatives dans certains parlements ou encore des plénières en visioconférence montre que des mécanismes peuvent être trouvés pour continuer par exercer les fonctions parlementaires dans les pays.

Par ailleurs, il est important qu'une alliance entre les parlements et la société civile s'instaure dans les pays comme un moyen efficace pour contrer les dérives autoritaires de certains régimes qui veulent profiter de la situation de pandémie pour reporter sine die des élections ou pour prendre des mesures exceptionnelles tendant à museler l'expression démocratique et l'exercice des libertés fondamentales, notamment celle d'opinion, de réunion et de manifestation.

Il est également nécessaire de revoir constamment les mesures prises et les solutions apportées aux effets de la pandémie, afin d'en garantir la cohérence avec les normes en vigueur en matière des droits de l'homme, de constitutionnalisme et de l'État de droit. Cela permettra de mieux lutter contre l'instrumentalisation politique de la pandémie et d'instaurer une plus grande vigilance et veille démocratique dans les pays.

Aussi urge-t-il de s'engager dans la recherche scientifique pour une solution durable à cette crise et réfléchir aux procédures de vote à adopter face à cette crise sanitaire (vote par correspondance, vote électronique, procurations multiples), de façon à s'assurer que les élections soient organisées de manière juste, libre et transparente.

Je vous remercie.